



Certificat de nationalité française

Par **soula**, le **08/03/2014** à **20:21**

mon père a acquit la nationalité française (cnf:du 23/09/ 1949)délivre par le juge de paix de son canton selon le senatus consulte de 1865,ordonnance du 7mars 1944 et loi du 7mai 1946 pendant l'époque coloniale de l'Algérie moi sa fille née en 1960 je veux acquérir la nf par filiation pourrai je l'acquérir ?j'ai envoyé un dossier au consulat il me l'a rendu il ont rajouté le formulaire de demande de cnf que je dois envoyer au chef du tribunal du château des rentiers de paris ;un ami m'a conseiller de demander un extrait de naissance + un cnf de mon père de Nantes d'abord ,ensuite demander mon cnf.je me trouve dans une impasse je ne sais comment procéder .je vous demande de m'aider afin de pouvoir activer la procédure car j'ai hâte d'avoir mon cnf .merci .c'est urgent!